

Sainte-Thérèse, le 10 avril 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'entreprise Service alimentaire Desco inc, 4525663 Canada inc, Salaisons Desco, Volpak 2013 et Aliments Delstar.
v/réf. : 71271

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 31 mars dernier ainsi qu'à notre récente conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 22 août 2013, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 2 décembre 2014, 8 pages
3. Rapport d'inspection du 17 avril 2015, 2 pages
4. Avis de non-conformité du 5 mai 2015, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (18 pages)

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-08-22	Heure d'arrivée : 8 h 30	Heure de départ : h
Inspecteur : Pierre Vallières		Accompagné de :
N° intervention : 300827470	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7610-15-01-01934-03 7610-15-01-01570-03 7610-15-01-02320-03	N° du rapport d'inspection : 401065299	
N° demande : 200376990	Type de demande : Plainte à car. environnemental	
But de l'inspection : vérifier le bien fondé de la plainte et demande d'assistance concernant des odeurs nauséabondes provenant de l'usine de transformation alimentaire.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Service Alimentaire Desco inc.	
Nom usuel du lieu : anciennement Salaison Desco	
N° du lieu : X1501751	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 87, boulevard Prévost Boisbriand (Québec) J7G 3A1	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,627405555600;-73,831900000000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Service Alimentaire Desco inc.		97, rue Prévost Boisbriand (Québec) J7G 3A1	Y2007286

Conditions météo

Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
53-54 Guy Chevalier	contremaître		
Jacques Leblanc	propriétaire	450-437-7182	
53-54 Eric Poirier	opérateur		
	Inspecteur municipalité	450-435-1954 # 229	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : monsieur Guy Chevalier			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : nil	Nombre de photos annexées au rapport : nil
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Pierre Vallières avec un appareil photo de type canon PowerShot A1000 is . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées	
Numéro	Titre

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Mise en contexte (facultatif)

La compagnie Services Alimentaires Desco inc. est spécialisée dans la transformation de viande de charcuterie, elle possède un certificat d'autorisation en date du 12 septembre 2001 pour une production de 23-24 tonnes par année. Elle possède un système de traitement des eaux de production soumis au Pâse. Les deux usines celle du 87 et celle du 97 rue Prévost à Boisbriand sont fusionnées, toutes les eaux des effluents aqueux sont traitées au 97 rue Prévost.

Le 23 septembre 2006, monsieur Yves Dansereau écrivait à la compagnie indiquant à la compagnie de faire une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un système de traitement des odeurs.

Le 27 septembre 2010 un certificat d'autorisation est émis pour permettre une augmentation des charges dans le rejet de l'effluent aqueux.

Dans le rapport d'analyse de monsieur Dansereau, je note que la compagnie a augmenté sa production de 25 fois par rapport à ce qui a été autorisé en 2001, un système de ventilateurs avec filtre au charbon doit être installé pour le traitement des odeurs provenant de toutes les parties des usines ainsi que l'endroit où se retrouve le système de traitement des eaux usées ainsi l'endroit où est le conteneur de boue dans le but de créer une pression négative.

3. Description de l'inspection

Avant l'aller dans la cour de l'usine j'ai fait le tour dans le quartier résidentiel adjacent et je suis allé jusque à côté dans la cour arrière des condos industriels il n'y avait aucune odeur.

Lors de cette inspection j'ai rencontré dans le stationnement arrière de l'usine monsieur Éric Poirier inspecteur de la ville de Boisbriand et monsieur Chevalier est venu nous rejoindre.

D'après les discussions sur place Monsieur Poirier indique que la journée avant, il y avait des odeurs d'égout dans le secteur. Les odeurs proviennent du réseau de la municipalité.

Nous sommes allés à l'usine de traitement des effluents aqueux. Il y avait une odeur de gomme à mâcher provenant d'un parfum que la compagnie emploie.

Le système de traitement des eaux fonctionnait. Dans la salle où l'on retrouve le système d'épaississement des boues et dans la salle du conteneur de boue il y a une odeur d'égout et de gomme à mâcher.

Monsieur 53-54, nous avons indiqué qu'il y a deux des moteurs actionnant les ventilateurs, qui mettent l'usine en pression négative, qui ont été endommagés lors des dernières tempêtes. Les moteurs de remplacement sont commandés et ils proviennent 23-24

La discussion s'est terminée, la compagnie trouve une solution pour que lors du chargement du conteneur contenant les boues il n'y ait pas d'odeur qui puisse être perceptible par les résidents qui habitent près de l'usine.

Les solutions avancées sont de changer l'heure de l'enlèvement du conteneur, présentement le conteneur est enlevé le matin environ vers les 7h00 et 8h00.

La compagnie va le faire enlever vers l'heure du midi.

Une autre solution c'est de mettre l'unité de traitement des boues en pression négative avec un rideau d'aire.

Comme la compagnie connaît déjà cette technologie, monsieur Leblanc va regarder la possibilité d'installer une unité de ventilation avec filtre au charbon.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Dossier 7610-15-01-01570-11, 7610-15-01-01934-11 et le 7610-15-01-02320-03 et 10

5. Conclusion

Il n'y avait pas d'odeur marquante dans le quartier résidentiel à 8 h10 et non plus chez les voisins immédiats de l'entreprise à 8 h 22. Tout le long de l'inspection, il y avait une faible d'odeur d'égout dans l'usine de traitement des eaux ainsi que dans la salle d'épaississement des boues et celle du conteneur. Les odeurs sont confinées à l'intérieur des bâtiments on ne sent rien de particulier à l'extérieur.

6. Recommandations

Date de l'inspection : 2013-08-22	No de gestion documentaire : 7610-15-01-01934-03
-----------------------------------	--

Fermer l'intervention
Faire un suivi sporadique

Rédigé par : Pierre Vallières Signature : 	Date de rédaction : 2013-08-26
--	--------------------------------

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean Marie jr Dion	Fonction : <i>CHEF D'ÉQUIPE</i>
-----------------------------------	---------------------------------

Signature : 	Date : <i>2013/08/29</i>
---	--------------------------

Commentaires : *D'ACCORD.*

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2 décembre 2014	Heure d'arrivée : 11 h 00	Heure de départ : 12 h 30
Inspecteur : Fouad Ghafir	Accompagné de :	

N° intervention : 300920877	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-01934-03	N° du rapport d'inspection : 401209313
N° demande : 200265923	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : I-20 / Boisbriand / Services Alimentaire Desco inc. Faire le suivi des autorisation émises concernant cette entreprise.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Service Alimentaire Desco inc.	
Nom usuel du lieu : anciennement Salaison Desco	
N° du lieu : X1501751	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 87, boulevard Prévost Boisbriand (Québec) J7G 3A1	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,627405555600;-73,831900000000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Service Alimentaire Desco inc.		97, rue Prévost Boisbriand (Québec) J7G 3A1	Y2007286

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Contremaître maintenance	450-437-7182 # 2312

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :		

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 41	Nombre de photos annexées au rapport : 13
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Fouad Ghafir avec un appareil photo de type Canon powerShot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\ghafo01\7610-15-01-01934-03\2014-12-02	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf...S-O.....	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Localisation des usines de Les Services Alimentaires Desco inc.
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Les Services Alimentaires Desco inc, exploite deux usines de transformation l'une de poulet et l'autre de bœuf. Les activités consistent globalement à la coupe et désossage de poulets suivi de barattage et ensuite la congélation. Elle fait également de la transformation de boeuf.

Un certificat d'autorisation a été délivrée à cette entreprise le 27 septembre 2010 pour une production de 23-24 kg / semaine de poulets et 23-24 kg / semaine de viandes fumées et saucisses. Un certificat d'autorisation daté du 8 septembre 1997 a déjà été délivré pour ces activités. La compagnie opère deux usines, une au 87 et l'autre au 97 de la rue Prévost à Boisbriand. En 2001, un système de prétraitement des eaux usées a été autorisé. Celui-ci reçoit les eaux usées des deux usines et s'est avéré de trop faible capacité car il reçoit une charge polluante trop élevée. D'ailleurs l'entreprise a reçu plusieurs avis de non-conformité entre 2002 et 2007 pour dépassements de normes de rejet prévues par le certificat d'autorisation du 12 septembre 2001. À la suite de cette situation, Desco a demandé une hausse des charges maximales pouvant être rejetées à l'égout. L'augmentation de charge hydraulique a été autorisée en septembre 2010 à la suite de plusieurs améliorations de la performance du prétraitement ainsi que l'installation d'un système de traitement des odeurs au charbon actif.

Les limites de rejet prévues à l'égout municipale sont :

Débit < 400 m³/d
 pH : entre 5.5 et 9.5
 DBO₅ : < 265/d
 DCO : < 611/d
 MES : < 125 kg/d
 Huiles et Graisses : < 150 mg/l
 Phosphore total : < 100 mg/l

Un rapport mensuel des résultats d'analyse des effluents doit être transmis au Ministère afin de vérifier les limites de rejet prévues par le CA. Après vérifications dans le fichier de résultats d'analyse, j'ai constaté que nous n'avons pas reçue les résultats d'analyse pour les années 2013 et 2014.

Le but de l'inspection et de vérifier la conformité du CA émis le 27 septembre 2010 et d'exiger de la compagnie de nous transmettre tous les résultats d'analyse des deux dernières années.

3 Description de l'inspection

En arrivant sur les lieux et avant d'accéder au bureau administratif, je fait le tour de la cours qui sépare les deux usines. Il y a présence d'eaux gelées sur le sol des quais d'expédition et / ou réception. Une remorque était stationnée vis-à-vis de l'une des portes. Aucune odeur ne se dégageait de la glace qui se trouve au sol. La porte bleue semble celle qui abrite le système de traitement des eaux usées. Elle était fermée. Aucune odeur perceptible de l'extérieur. Je vais par la suite inspecter les deux fossés qui longent la rue Prévost à hauteur de l'usine si tuée au 87 de cette rue. Il n'y avait pas d'eau dans ces fossés. Ils étaient à sec. Des feuilles mortes sont visibles au fond des fossés (photo 1). De l'eau gelée est visible dans l'autre fossé de drainage qui se trouve de l'autre côté du chemin d'accès vers la cours et qui se continue le long de l'autre usine du 97, rue Prévost. Aucune odeur ne se dégageait de ce fossé.

Par la suite je décide de me rendre vers les bureaux de l'usine du 87, rue Prévost. Je rencontre M. 53-54 Contremaître des opérations. Je me présente et j'explique l'objet de ma visite. Il m'informe qu'un recours en justice a été introduit par la ville contre les Services Alimentaires Desco inc en lien avec les activités de celle-ci notamment les plaintes d'odeurs des résidents voisins de l'entreprise ainsi que les dépassements de normes de rejets sanitaires de la ville de Boisbriand. Je l'informe que le Ministère veut s'assurer du respect des conditions du certificat d'autorisation émis à l'entreprise.

Je l'informe que nous n'avons pas reçu els résultats d'analyse des eaux usées pour l'année 2013-2014. Pour rappel ce suivi est mensuel. M. 53-54 me dit que la compagnie a toujours transmis ces résultats au Ministère. J'insiste auprès de M. 53-54 que nous n'avons pas ces informations dans nos dossiers. M. 53-54 effectue un appel téléphonique afin de faire des vérifications. Il m'informe qu'effectivement, les résultats ont été transmis à la ville de Boisbriand mais pas au Ministère. C'est le changement de personnel qui en serait la cause selon lui. Il m'informe que les résultats sont disponibles dans un fichier dédié au Ministère de l'Environnement et que tous les résultats nous seront transmis dans les jours qui suivent l'inspection. Je lui demande également de me transmettre les registres de production de deux derniers mois, soit octobre et novembre. M. 53-54 ne trouve aucun inconvénient.

Je lui demande de me faire voir le système de traitement des eaux. Nous allons vers la section où est implanté le système de prétraitement des eaux usées. Ce système traite les eaux usées des deux usines. Je lui demande la provenance des eaux glacées dans la cours. Il m'explique que ces eaux résultent de nettoyage de l'aire de réception /

3 Description de l'inspection

expédition (photo 2) et les eaux de lavage sont envoyés vers l'extérieur.

Le conteneur à boues était à moitié plein. Il reçoit les boues déshydratées par la presse à vis (photos 3 et 4). Les eaux de séchage des boues sont acheminées vers une trappe pour rejoindre les eaux brutes en début de procédé (photo 5). La photo 6 illustre l'arrivée des boues vers la presse à vis. La première étape du traitement consiste à faire passer les eaux usées dans un tamis rotatif afin d'éliminer les gros débris (photo 7). Par la suite, l'eau est acheminée vers un bassin tampon où s'effectuent la floculation et la flottation (photo 8). Le sel ferrique et un polymère sont utilisés pour la floculation. La séparation de l'eau prétraitée et des boues s'effectue dans un ouvrage de clarification – flottation (photo 9). Les boues se dirigent vers le dispositif de déshydratation des boues où la presse à vis est mise en œuvre dans cette étape. Selon M. [redacted] une tranchée est aménagée en avant du bassin des boues afin de récupérer les eaux qui pourraient s'échapper du bassin et sont redirigées vers le processus de traitement.

Une section est dédiée à la salle des machines où plusieurs pompes sont installées. Étant donné que le système de traitement génère des odeurs, un dispositif de traitement d'odeurs au charbon activé est installé dans cette section (photo 10) selon M.53-54. Une section est dédiée à l'entreposage des produits servant à la floculation soit un réservoir de soude caustique, dispositif de floculation et un réservoir avec un code UN 3264 qui correspond à un liquide inorganique, corrosif acide. C'est le sel ferrique selon M. 53-54.

Nous allons par la suite à l'extérieur. M. [redacted] m'indique le cheminement des eaux prétraitées vers l'égout sanitaire. Il m'indique les regards d'égout qui se trouvent dans le stationnement. Une armoire fermée se trouve à la limite du stationnement près d'un regard (photo 11). M. [redacted] m'indique qu'un dispositif d'échantillonnage se trouve à l'intérieur et qu'un consultant effectue l'échantillonnage pour la ville de Boisbriand. Il m'indique qu'un duplicata est prélevé par Desco et est analysé dans un laboratoire accrédité.

Une fumée blanche est visible sur le toit. M. [redacted] m'indique que c'est de la vapeur d'eau du processus de cuisson à la vapeur (photo 12). Une légère odeur de viande fumée est perceptible. Il m'informe également qu'une firme au nom de [redacted] a été mandatée pour effectuer une étude sur les odeurs. Une augmentation de la hauteur de la cheminée est envisagée afin d'accélérer l'évacuation des odeurs.

Un fossé est aménagé en arrière de l'usine. Il se trouve juste en arrière de la clôture qui sépare l'usine du quartier résidentiel le plus proche (photo 13). L'eau qu'il y avait dans le fossé de drainage près de l'usine du 97, rue Prévost ne dégage pas d'odeurs. L'eau est claire dans le fossé. Par la suite je me rends vers le secteur résidentiel qui se trouve en arrière de l'usine du 87, rue Prévost. On peut apercevoir les cheminées du toit de l'usine. Il n'y avait pas d'odeur perceptible à partir de ce secteur.

Fin de l'inspection.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Entre le 4 et le 9 décembre 2014 M. [redacted] me transmet par courriel les résultats d'analyse des années 2013 et 2014. À la lecture globale de ces résultats, je constate une certaine confusion dans certains résultats. En effet, certains résultats sont comparés aux valeurs limites du CA de 2001 alors qu'ils doivent être comparés à ceux autorisés dans le CA de 2010 dont les limites de rejet sont supérieures à celles prévues dans le CA de 2001.

Les résultats d'analyse des mois de mars sont manquants. Le paramètre pH est manquant dans les rapports d'analyse pour certains mois (septembre et novembre).

Selon l'extrait du registre de production transmis par Desco, la production mensuelle du mois d'octobre et novembre ne dépasse pas la production prévue dans le CA de 2010.

5 Conclusion

- Les Services Alimentaires Desco inc, exploite deux usines de transformation l'une de poulet et l'autre de bœuf.
- Un système de prétraitement des eaux usées physico-chimique est en opération selon les conditions prévues dans le CA de 2010.
- Il n'y avait pas d'odeurs perceptibles de l'extérieur de l'usine y compris à partir du secteur résidentiel le plus proche.
- Une légère odeur de viande fumée est perceptible près du stationnement de l'usine du 87, rue Prévost.
- La ville effectue l'échantillonnage des eaux usées prétraitées. Desco prélève un duplicata selon le représentant de la compagnie.
- Les résultats d'analyse des deux dernières années ont été demandés à la compagnie.

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de :

- Vérifier la conformité des résultats d'analyse reçus.
- Informer la compagnie de compléter les informations manquantes et d'en faire la vérification.
- Faire le suivi d'effluents prévu dans le certificat d'autorisation de 2010 afin d'en vérifier la conformité avec les normes prévues au CA.
- Prévoir une inspection durant l'été pour vérifier s'il y a des odeurs dans les fossés.

Rédigé par : Fouad Ghafir

Signature :

Date de signature : 2014-12-30

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 2015/01/08

Commentaires :

FAIRE LE SUIVI DES RÉSULTATS À L'EFFLUENT.

EG
2015/01/08

Étendue : 273 m Échelle approx : 1 / 1 229

20 m



Usine du 97 rue Prévost

Fossés de drainage

Usine du 87 rue Prévost



Photo 1 :IMG_0277.jpg : Fossé de drainage sont secs.



Photo 2 :IMG_0278.jpg : Eaux gelées près de l'aire d'expédition /réception



Photo 3 :IMG_0281.jpg : Bassin de boues déshydratées



Photo 4 : IMG_0282.jpg : Presse à vis



Photo 5 : IMG_0283.jpg : Trappe pour les eaux de déshydratation des boues



Photo 6 : IMG_0285.jpg : Boues vers la presse à vis

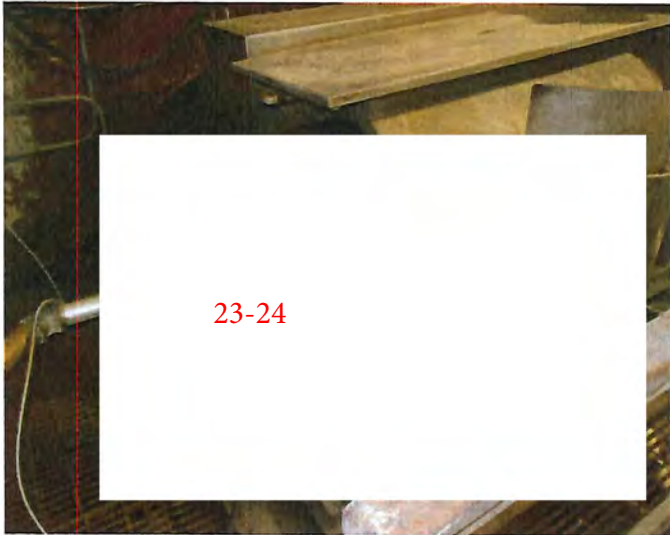


Photo 7 : IMG_0288.jpg : Tamis rotatif

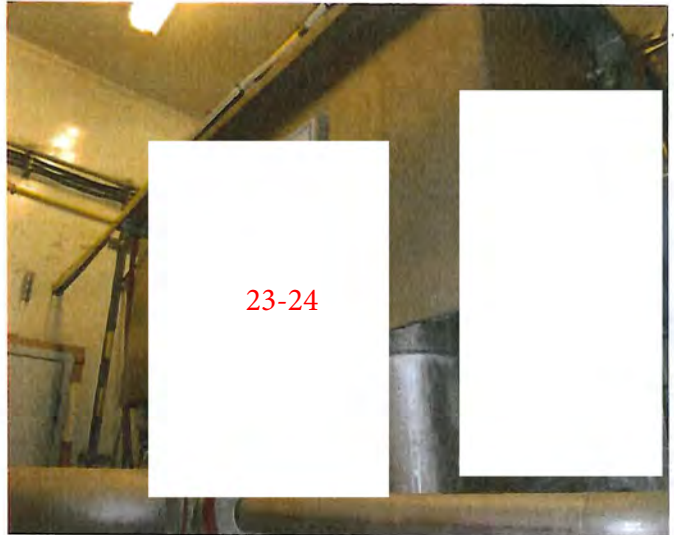


Photo 8 : IMG_0289.jpg : Dispositif de clarification - flottation

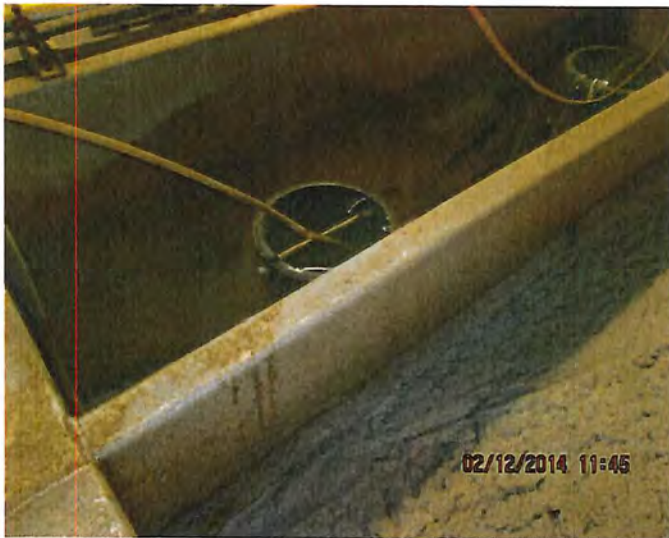


Photo 9 : IMG_0291.jpg : Séparation des boues et eaux prétraitées dans le clarificateur.

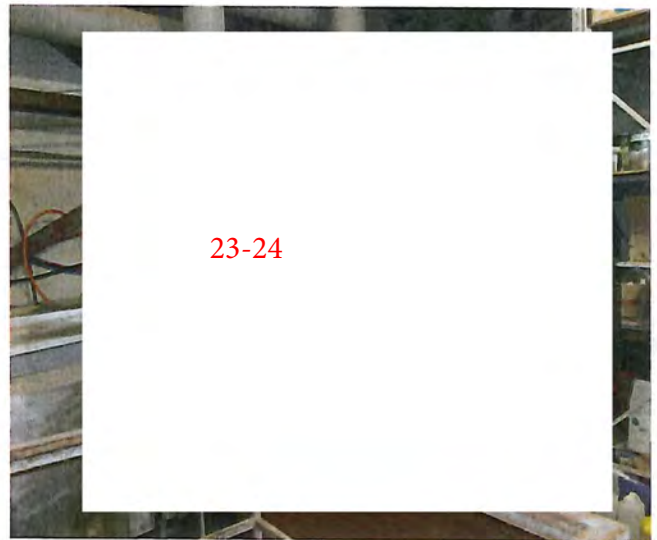


Photo 10 : IMG_0294.jpg : Section de traitement des odeurs au charbon activé



Photo 11 : IMG_0304.jpg : Armoire pour dispositif d'échantillonnage



Photo 12 : IMG_0305.jpg : Fumée blanche qui est la vapeur de cuisson



Photo 13 : IMG_0307.jpg : Fossé en arrière de l'usine. IL est vide

1 Identification

Date de la vérification : 17 avril 2015	Heure de début : 15 h 30	Heure de fin : 17 h 30
Inspecteur : Fouad Ghafir		

N° intervention : 300933566	Type d'intervention : Suivi des données transmises par l'exploitant
N° gestion documentaire : 7610-15-01-01934-05	N° du rapport de vérification : 401245477
N° demande : 200203736	Type de demande : Projet / programme
But de la vérification : I-PASE / Boisbriand/ Service Alimentaire Desco Vérification et suivi des données transmises par l'exploitant 2013-2015	

Lieu concerné par la vérification	
Nom du lieu : Service Alimentaire Desco inc.	
Nom usuel du lieu : anciennement Salaison Desco	
N° du lieu : X1501751	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 87, boulevard Prévost Boisbriand (Québec) J7G 3A1	

Intervenant(s) du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
Service Alimentaire Desco inc.		97, rue Prévost Boisbriand (Québec) J7G 3A1	Y2007286

Personnes contactées			<input type="checkbox"/> SO
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	

Mode d'identification			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Autres pièces annexées au rapport	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------------------	--

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Les services alimentaires Desco inc. exploite une usine de transformation de viande. Le CA émis en date du 27 septembre 2010 prévoit des normes de rejets à l'égout municipal. Ces résultats nous sont transmises mensuellement à des fins de vérification. La vérification concerne les résultats de l'année 2015.

3 Description de la vérification

À la suite de l'inspection du novembre 2014, il a été demandé à l'exploitant de compléter les résultats d'analyse des effluents pour cette même année et de poursuivre la transmission des résultats d'analyse mensuellement à nos bureaux. La vérification des données de 2015 montre des dépassements du débit de rejet pour les mois de janvier et février 2015. La limite fixée par le CA est de 400 m³/jour. Le débit pour le mois de janvier est de 457 m³/ jour et de 419 m³/ jour pour le mois de février. Pour le mois de mars, le débit n'est pas indiqué.

4 Conclusion

- Dépassement du débit de rejet pour le mois de janvier et février 2015.
- Débit manquant dans les résultats d'analyse de mars 2015.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

1	<p>Manquement : • Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 27 septembre 2010 pour augmentation des charges hydrauliques et organiques, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir le dépassement du débit de rejet pour les mois de janvier et février 2015 qui doit être inférieur à la valeur maximale de 400 m³ / jour. Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
	<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : <u>Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)</u> Explication : Eaux usées vers égout municipal</p>	
	<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : <u>Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)</u> Explication : Les eaux usées sont rejetées dans le réseau d'égout municipal Les conséquences sont : <u>complètement réversibles (mineur)</u> Explication : Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de la ville.</p>	
	<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : <u>Peu sensible (mineur)</u> Explication : Aucun milieu touché</p>	

Facteurs aggravants

SO

Facteurs atténuants

SO

5 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur
 Ainsi, je recommande de Transmettre un avis de non-conformité pour dépassement du débit de rejet vers l'égout municipal.

Rédigé par : Fouad Ghafir

Date de rédaction : 1er mai 2015

Signature :

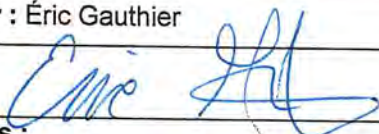


6 Vérification du rapport

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 2015/05/06

Commentaires :

FAIRE LES VÉRIFICATIONS QUI S'IMPOSENT SUITE À L'ENVOI DE L'AVC
 EG
 2015/05/06

Sainte - Thérèse, le 5 mai 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Service Alimentaire Desco inc.
97, rue Prévost
Boisbriand (Québec) J7G 3A1

N/Réf. : 7610-15-01-01934-05
401245770

Objet : Dépassement de normes de rejets (débit) pour les mois de janvier et février 2015.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 17 avril 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 27 septembre 2010 pour augmentation des charges hydrauliques et organiques, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir le dépassement du débit de rejet pour les mois de janvier et février 2015 qui doit être inférieur à la valeur maximale de 400 m³ / jour.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements. De plus, nous avons constaté que certains résultats manquaient dans certains rapports d'analyse et mesures pour l'année 2014. Nous vous demandons de nous transmettre les rapports complet des analyses et mesures indiqués dans votre certificat d'autorisation du 27 septembre 2010.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Fouad Ghafir au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 283 ou à l'adresse courriel fouad.ghafir@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

EG/fg



Éric Gauthier
Chef d'équipe